

Romanel-sur-Lausanne



Procédure du service hivernal

Politique de déneigement

La mission du service des travaux est, dans le domaine du possible, de mettre tout en œuvre pour rendre les routes, chemins, trottoirs et places praticables le plus rapidement possible.

Pour ce faire, un service de piquet défini, en effectuant un tournus hebdomadaire entre le personnel du lundi au lundi.

Chaque personne sait quand à lieu son service de piquet et quel véhicule elle doit prendre en cas d'alarme «neige» ou «verglas», et ceci dès le mois d'octobre.

La personne de garde commence à 03h30 et termine à 12h00, elle reprend son service à 18h00, y compris le week-end, elle effectue des rondes de surveillance si nécessaire et peut intervenir jusqu'à 22h00.

Alarmes

Il y'a deux types d'alarme qui nécessitent des moyens différents :

«**Alarme verglas**» : elle nécessite l'engagement du transporteur «Meili» avec saleuse de 1.5 m^3 pour les routes et les chemins, ainsi que le petit tracteur «Iseki» avec saloir de 0.25 m^3 pour les trottoirs et places, puis, si nécessaire, le tracteur «John Deer» avec saloir en appuis pour les places.

«**Alarme neige**» : elle nécessite l'engagement du transporteur «Meili» avec lame à neige et saleuse de 1.5 m^3 , du tracteur «Massey-Fergusson» avec lame à neige et saleuse de 1m^3 pour les routes et chemins et du tracteur «Iseki» avec lames à neige et saloir de 0.25 m^3 pour les trottoirs et places, puis, si nécessaire, le tracteur «John Deer» avec lame à neige et saloir en appuis pour les places.

Alarme «verglas»

Une fois l'alarme donnée, les véhicules partent pour saler les endroits prioritaires qui sont définis selon leurs fréquentations, leurs niveaux de dangerosité, ainsi que leurs importance d'accès (**routes et trottoirs principaux, montées ou virages, accès camions réfrigérés pour le Centre commercial**), ensuite les endroits secondaires (**chemins et trottoirs moins fréquentés**) et pour finir les places (parkings, préaux).

Certains endroits ne sont **pas salés**.

Intervention de 03h30 à 22h00 du lundi au samedi.

Intervention de 05h00 à 22h00 le dimanche.

En semaine les Ecopoints sont salés, mais pas le week-end.

Alarme «neige»

Une fois l'alarme donnée les véhicules partent pour déneiger et saler les endroits prioritaires qui sont définis selon leurs fréquentations, leurs niveaux de dangerosité, ainsi que leurs importance d'accès (**routes et trottoirs principaux, montées ou virages, accès camions réfrigérés pour le Centre commercial**), ensuite les endroits secondaires (**chemins et trottoirs moins fréquentés**) et pour finir les places (parkings, préaux).

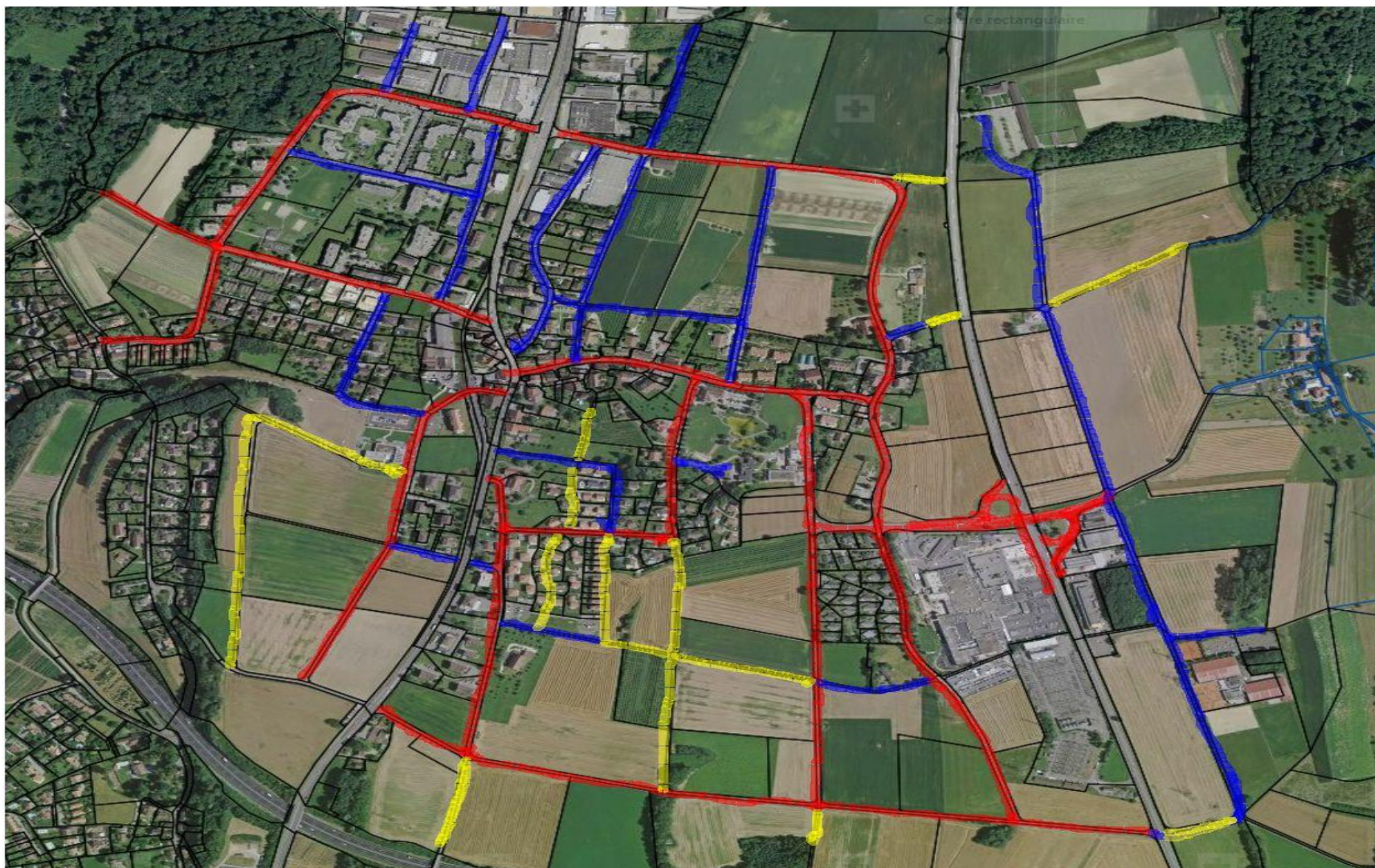
Certains endroits ne sont **pas déneigés**.

Intervention de 03h30 à 22h00 du lundi au samedi.

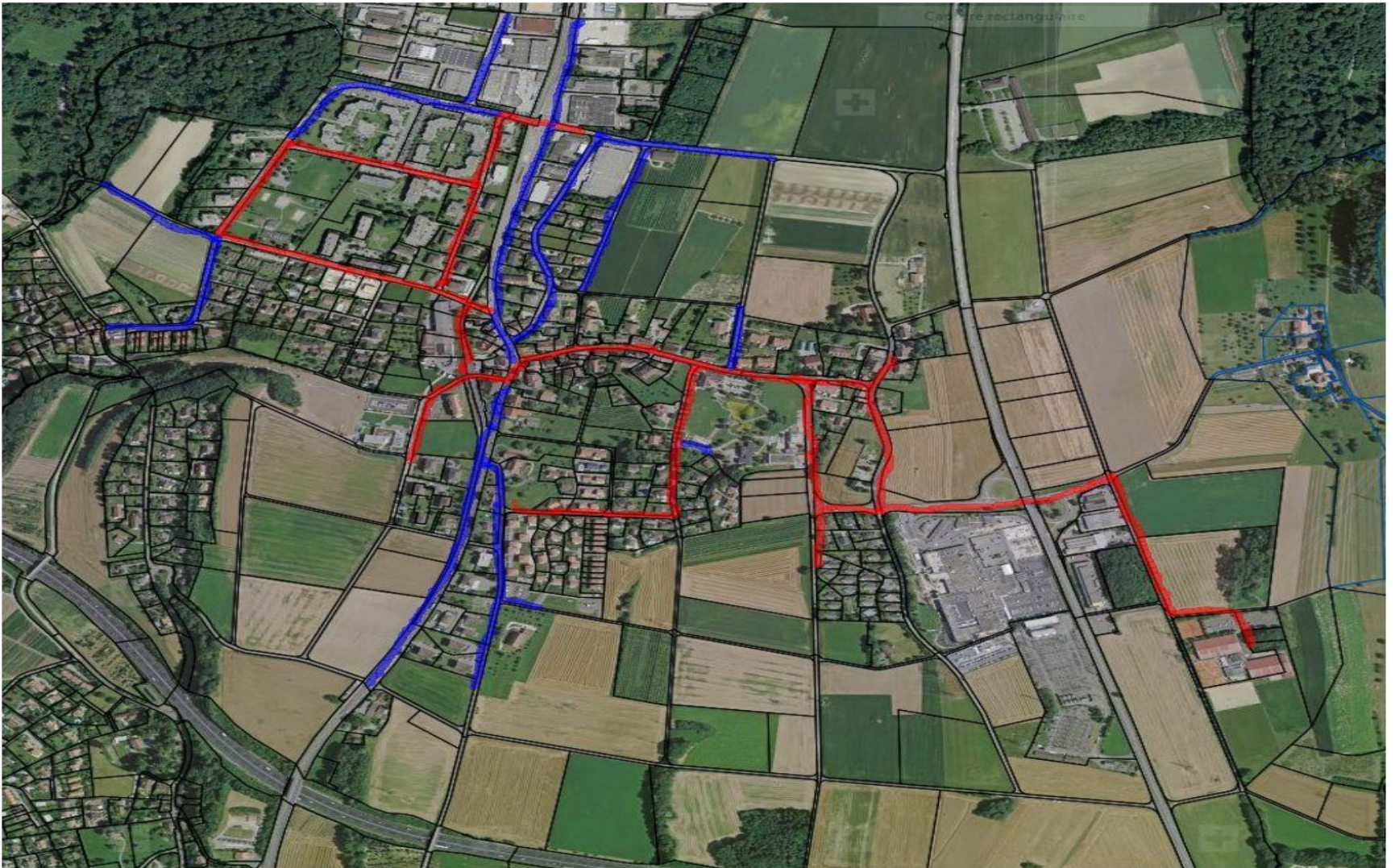
Intervention de 05h00 à 22h00 le dimanche.

Les Ecopoints et les passages piétons sont déneigés et saler la semaine, mais pas le week-end.

Plan d'intervention des routes



Plan d'intervention des trottoirs



Objectifs en temps

Délais des interventions:

- De 03h30 à 05h30 les endroits **prioritaires (02h00)**
- De 05h30 à 07h00 les endroits **secondaires (01h30)**
- Dès 07h00 les places
- Dès 07h15 les Ecopoints et les passages piétons, ainsi que le fraisage en cas de grosses accumulations de neige (en semaine).

Sous réserve des conditions météorologique, de pannes ou d'autres problèmes indépendants de la volonté du service des travaux.